

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 3 DECEMBRE 2020**

Étaient présents : Mme RETOURNARD, M. VIALLETEL, Mme KOLB, M. THOMAS, Mme CAUNOIS,
Mme SANDALO, VOGUET, PARDOENS, CHIARLA,
M. ROUSSELIN, MONIOT, BERHAUT, GIBRAT, JOBERT.

Était absente excusée : Mme DESSAINT procuration à Mme CHIARLA.

**Le Conseil Municipal s'est réuni
le jeudi 3 décembre 2020 à 19h00
à la salle des fêtes des Hautes Charrières**

ORDRE DU JOUR

- 1) OPALE : promesse de bail ;
- 2) Frais de scolarité pour les élèves extérieurs ;
- 3) Tarifs ordures ménagères pour les particuliers 2021 ;
- 4) Tarifs ordures ménagères pour les entreprises 2021 ;
- 5) Tarifs ordures ménagères pour résidences secondaires 2021 ;
- 6) Tarifs occupation du domaine public 2021 ;
- 7) Tarifs des salles communales 2021 ;
- 8) Subvention aux « Chats Libres de Chaumont » ;
- 9) Subvention aux Bleuets de France ;
- 10) Association Mosaïque : exonération exceptionnelle du loyer au 1^{er} sem. 2021 ;
- 11) Dérogation sur le travail du Dimanche 2021 ;
- 12) Choix du maître d'œuvre pour l'aire couverte ;
- 13) Changement de menuiserie à l'ancienne mairie de Chamarandes.

Points divers

- DIA,
- Travaux sur la commune,
- Distribution des colis de Noël,
-

19h00 - Ouverture de la séance

Il est procédé à la nomination du secrétaire de séance : **Madame Florence PARDOENS** est nommée secrétaire à l'**unanimité**.

19h07 : Arrivée de M. GIBRAT

Madame le Maire demande si le compte rendu du précédent conseil appelle des remarques ou observations. Celui-ci est accepté à l'**unanimité**.

19h12 : Arrivée de M. BERHAUT

Madame le Maire fait un rapide compte rendu des moyens de communication du projet éolien mis en place par la société OPALE ENERGIES NATURELLES :

- Une plaquette d'information distribuée par les élus aux 450 foyers de la commune ;
- Une plateforme internet pour consulter un document de présentation du projet avec quelques photomontages du pré-projet pour un aperçu de son insertion paysagère ;
- 4 permanences téléphoniques.

Il y a eu 5 appels téléphoniques où divers thèmes ont été abordés. Et sur la plateforme internet, 134 téléchargements et 65 visiteurs uniques ont été recensés.

Madame le Maire précise qu'elle a eu des retours positifs de certains habitants. Beaucoup n'ont pas appelé car la plaquette, très complète, avait répondu à leurs interrogations.

19h25 : Arrivée de M. VIALLETEL

Après un tour de table, les élus ont eu, eux aussi, une majorité de retours positifs dans le village.

20201201 – Parc éolien : promesse de bail emphytéotique avec constitution de servitudes portant sur les parcelles forestières communales

Les conditions de quorum étant réunies, Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la Société OPALE ENERGIES NATURELLES envisage de construire un parc éolien sur des parcelles propriété privée de la Commune de CHAMARANDES-CHOIGNES (cf. notice explicative jointe à la convocation des conseillers) et soumises au régime forestier. Il est rappelé que la société OPALE ENERGIES NATURELLES est en charge du développement de ce parc éolien en vertu d'une délibération du Conseil Municipal adoptée le 9 juillet 2020.

Madame le Maire présente le contexte du projet et les principales caractéristiques du parc éolien envisagé. Il est en particulier indiqué aux conseillers municipaux que le parc éolien devrait être constitué de six à huit éoliennes, et d'un à deux postes de livraison, situé sur le territoire administratif de la Commune de CHAMARANDES-CHOIGNES. L'implantation des éoliennes est envisagée en forêt communale.

Dans ce cadre, la société OPALE ENERGIES NATURELLES souhaite bénéficier d'une promesse de bail emphytéotique avec constitution de servitudes, sous conditions suspensives sur ces parcelles relevant du domaine privé de la commune soumises au régime forestier.

Préalablement à la présente séance, a été adressée aux membres du Conseil Municipal, en même temps que la convocation à cette séance, une note de synthèse relative au projet précité incluant un exemplaire du projet de promesse de bail emphytéotique avec constitution de servitudes sous conditions suspensives en annexe. Ce projet de promesse a fait l'objet d'une présentation et d'une explication complète par la société OPALE ENERGIES NATURELLES lors de la réunion qui s'est tenue en mairie le 21 septembre 2020. Le projet a pu être analysé, discuté et amendé suite à certaines remarques.

Sans réduire la portée des clauses de la promesse de bail emphytéotique avec constitution de servitudes, les caractéristiques essentielles de la promesse de bail emphytéotique et de constitution de servitudes sont les suivantes :

Propriétaire (ou Promettant)	La commune de CHAMARANDES-CHOIGNES
Bénéficiaire de la promesse	OPALE ENERGIES NATURELLES avec possibilité de substitution
Objet	Promesse de bail emphytéotique sur l'emprise de parcelles du domaine privé de la commune, dont la liste figure dans le projet de promesse. Des servitudes utiles à la construction et l'exploitation du parc éolien pourront être également constituées (e.g. servitudes d'accès, d'enfouissement de réseaux, etc.).
Durée de la promesse	Durée de 8 années, prorogeable pour 2 années.
Redevance	Si le projet éolien se réalise et qu'un bail emphytéotique avec constitution de servitudes est signé, la commune percevra une redevance annuelle de 4545€ HT par mégawatt installée sur les parcelles appartenant au domaine privé de la Commune à compter du commencement des travaux de construction du Parc éolien. Les Redevances comprennent la constitution des servitudes nécessaires.
Frais de garderie ONF	Il est précisé que les frais de garderie et d'administration dus à l'ONF pour les parcelles relevant du régime forestier (dans le cadre de sa mission d'assistance à la Commune) restent à la charge exclusive de la Commune et seront réglés directement par elle à l'ONF.
Conditions suspensives	Pour que le bail emphytéotique avec constitution de servitudes prenne ses effets, des conditions nécessaires à la réalisation du projet éolien doivent être réunies : obtention des autorisations administratives, financement du projet, parmi d'autres.
Durée du bail	Si les conditions suspensives sont réalisées, le bail emphytéotique avec constitution de servitudes est conclu pour une durée de 30 années, prorogeable 2 fois pour une période de 15 années entières et consécutives à chaque fois, soit une durée totale possible de 60 années.

VU le projet de promesse de bail emphytéotique avec constitution de servitudes, sous conditions suspensives qui a été transmis préalablement au Conseil Municipal, ce projet étant annexé à la présente délibération ;

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- Assure de son soutien à la société OPALE ENERGIES NATURELLES dans la poursuite des études en vue de l'identification des points d'implantation d'éoliennes les plus adaptés ;
- Accepte la promesse de bail emphytéotique avec constitution de servitudes sous conditions suspensives (cf. annexe à la présente délibération) ;
- Autorise le Maire, ou un de ses adjoints par lui désigné, à signer une promesse de bail emphytéotique avec constitution de servitudes sous conditions suspensives avec la société OPALE ENERGIES NATURELLES.

20201202 – Frais de scolarité pour les élèves extérieurs (part bâtiment) année scolaire 2020-2021

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, décide que les frais de scolarité, « part bâtiment », des enfants fréquentant le groupe scolaire Anne-Marie Fourrière mais ne résidant pas sur la commune, s'élèvent à **124,00 € par enfant** pour l'année scolaire 2020/2021 (septembre 2020 à juin 2021).

19h53 : Arrivée de Mme KOLB

Tarifs 2021 de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)

20201203 – pour les particuliers

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, fixe le prix de la redevance à **90,00 €** par an et par habitant pour l'année 2021.

20201204 - pour les établissements et entreprises

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, fixe la redevance pour les établissements et les entreprises au titre de l'année 2021, comme suit :

Etablissements ou Entreprises	nombre de part	Prix unitaire	Total
Archives Départementales	4	93,00 €	372,00 €
Auto Choignes	4	93,00 €	372,00 €
Bar l'étrier	6	93,00 €	558,00 €
SCI aux Mergers - BAZIN	4	93,00 €	372,00 €
BGC GAILLOCHET Christophe	4	93,00 €	372,00 €
BOUREAU André SARL	1	93,00 €	93,00 €
Cercle Hippique de Chaumont-Choignes	4	93,00 €	372,00 €
ECURIE DU VIEUX MOULIN	4	93,00 €	372,00 €
EC 52 SARL	4	93,00 €	372,00 €
ELYO SUEZ (COFELI)	4	93,00 €	372,00 €
Ferme de la Peine	2	93,00 €	186,00 €
GUERIN Paul (Ent)	1	93,00 €	93,00 €
IMMOFOR (SCI)	1	93,00 €	93,00 €
Laboratoire Départemental d'Analyse Vétérinaires et Alimentaires	4	93,00 €	372,00 €
Lycée agricole Edgard PISANI	1	4 598,00 €	4 598,00 €
Médiathèque Départementale	4	93,00 €	372,00 €
Restaurant "Aux rendez-vous des Amis"	8	93,00 €	744,00 €
VEOLIA	3	93,00 €	279,00 €
TOTAL			10 364,00 €

20201205 – pour les résidences secondaires

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe la redevance pour les résidences secondaires à **90,00 €** forfaitairement pour l'année 2021. Six résidences secondaires sont recensées sur la commune.

20201206 – Occupation du domaine public : tarifs 2021

Le Conseil Municipal fixe, à l'unanimité, le prix du droit d'occupation du domaine public aux vendeurs ambulants et entreprises, comme suit :

- de **80,00 €** limité à une journée ;
- de **40,00 €** par tranche de 4 heures ;
- de **150,00 €** pour un trimestre ;
- de **250,00 €** par mois pour entreposer et installer une base de vie de chantier, des bungalows et leurs équipements, ou autres (entrepôts forestiers...) avec une caution de **500,00 €**.

20201207 – Tarifs 2021 pour la location des salles

Salle des fêtes des Hautes Charrières :

Type	Tarifs semaine		Tarifs week end
	de 9h00 à 17h00	Soirée	Du samedi 11h00 au lundi 9h00
Résidents de la commune	70,00 €	100,00 €	170,00 €
Non résidents	90,00 €	120,00 €	210,00 €
Associations extérieures	70,00 €	100,00 €	170,00 €
Professionnels	240,00 € pour 10h consécutives		

Salle Musset à Chamarandes :

Type	12 heures de location	week end Du samedi 11h00 au lundi 9h00
Particuliers ou associations	45,00 €	65,00 €

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, approuve les tarifs cités et valide le montant des cautions pour toute location comme suit :

- une caution de 300,00 € (caution relative aux dommages causés) ;
- une caution de 150,00 € (cette caution sera encaissée si la salle n'est pas rendue dans l'état de propreté initiale).

20h21 : départ de Mme VOGUET

20201208 - Participation financière à l'association « les chats libres de Chaumont »

Madame le Maire propose de poursuivre le partenariat avec l'association « Les Chats Libres de Chaumont » (LCLC). Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, autorise l'association à procéder à la capture des chats errants qui se trouvent sur le territoire de CHAMARANDES-CHOIGNES, en vue de leur stérilisation et identification avant de les relâcher sur leur lieu de prélèvement et attribue une aide financière de **400,00 €** à l'association LCLC pour permettre à celle-ci de prendre en charge les frais vétérinaires.

20201209 – Subvention au Bleuet de France

En application des dispositions du décret du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid-19, les collectes sur la voie publique pour la campagne du Bleuet de France du mois de novembre ont été annulées.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, décide d'allouer une subvention en faveur de l'Œuvre National du Bleuet de France d'un montant de **200,00 €**.

20201210 – Notification d'exonération pour l'association Mosaïque

L'association Mosaïque loue à la commune deux pièces au rez-de-chaussée de l'immeuble situé au 1 rue du château. Vu les conditions sanitaires, l'association ne s'est pas réunie depuis mars 2020. Madame le Maire propose à l'assemblée d'accorder une exonération de loyers à l'association.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, décide d'accorder à l'association Mosaïque une exonération de loyers pendant six mois, soit du 1^{er} janvier au 30 juin 2021.

20h36 : Arrivée de Mme VOGUET

20201211 – Dérogation pour le travail du Dimanche : année 2021

La loi dite « Macron » du 6 août 2015 relative à la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques permet de déroger aux ouvertures des commerces le dimanche dans la limite de 12 dimanches maximum par année civile. Les autorisations d'ouverture sont données par le Maire après avis conforme de l'organe délibérant de l'EPCI à fiscalité propre lorsque plus de 5 dimanches sont concernés. La liste des dimanches est arrêtée avant le 31 décembre pour l'année suivante (art. L 3132-26).

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, émet un avis favorable à l'ouverture des dimanches suivants :

- Pour les commerces appartenant aux branches d'activités : magasins populaires, supermarchés :
 - o dimanche 5 décembre 2021 ;
 - o dimanche 12 décembre 2021 ;
 - o dimanche 19 décembre 2021 ;
 - o dimanche 26 décembre 2021.

- Pour les commerces de détail automobiles :
 - o dimanche 17 janvier 2021 ;
 - o dimanche 14 mars 2021 ;
 - o dimanche 13 juin 2021.
 - o dimanche 17 octobre 2021.

20201212 – Choix du maître d'œuvre pour la réalisation de l'aire couverte

Madame le Maire rappelle que les travaux projetés concernent la réalisation d'une aire couverte sur le terrain sablé à côté du stade de foot aux Hautes Charrières.

A titre indicatif, les travaux comprendront :

- la création de 3 locaux pour les associations et la commune,
- une zone festive, une buvette, deux toilettes.

L'édifice aura un toit à deux pans avec une charpente apparente. L'enveloppe estimative des travaux est de 196 000,00 € HT avec la maîtrise d'œuvre.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, attribue la maîtrise d'œuvre des travaux pour la réalisation de l'aire couverte à la **SARL YANN GIRARDOT CONSTRUCTION**, 39 rte de Neuilly, ZI la Vendue 52000 CHAUMONT.

20201213 – Remplacement des menuiseries dans l'ancienne mairie de Chamarandes

Dans le cadre du plan de relance de l'investissement local mis en place suite à la crise sanitaire, Madame le Maire propose d'installer de nouvelles menuiseries dans l'ancienne mairie de Chamarandes. En effet, ces menuiseries n'ont fait l'objet d'aucun travaux depuis très longtemps et sont défectueuses.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, décide de l'achat de menuiseries dans l'ancienne mairie de Chamarandes dont le coût prévisionnel s'élève à 12 000,00 € HT.

POINTS DIVERS

Dans le cadre de sa délégation de signature concernant les **déclarations d'intention d'aliéner** (DIA), Madame le Maire informe l'assemblée qu'aucune préemption n'a été faite sur les biens immobiliers suivants :

- parcelle section ZK n°200 sise 10 rue Henri Noiroit,
- parcelles section 096 ZB n°522, 526 et 527 sises 6 rue du Foulon,
- parcelle section 096B n°583 sise 43 rue Saint Vallier.

Les **colis de Noël**, aux aînés de plus de 70 ans, seront distribués par les élus entre le 19 et le 23 décembre.

Vu les conditions sanitaires, il n'y aura pas de **vœux publics** en janvier 2021.

Travaux sur la commune :

L'installation des nouveaux lampadaires est terminée :

- le long de la rue Edith Bourlon de Rouvre à Chamarandes (15 unités),
- Un à l'écluse de Chamarandes allée Adrien François de Poirson à Chamarandes,
- Un près du pont de l'écluse, allée Adrien François de Poirson à Chamarandes.

Le nettoyage des rues de Chamarandes et de Choignes a été réalisé : la **balayeuse** est passée le 17 novembre dernier.

Matériel : Un **nouveau souffleur** a été acheté.

L'aire de jeux à Choignes est terminée avec le terrain de pétanque. La table de ping-pong sera installée ultérieurement avec la pose d'un ou de deux bancs.

Un grillage de sécurité avec un portillon sera installé, au printemps prochain, autour de cette aire de jeux afin de protéger les jeunes enfants de la route et des chevaux.

Allée Adrien François de Poirson à Chamarandes

Le **pont dit le « pont vert »**, au-dessus de la Marne est en piteux état. Des devis ont été demandés pour sa réfection. Une entreprise a répondu. Des démarches administratives (ex : police de l'eau...) devront être lancées en amont. Cette restauration est très délicate, aucun débris ne devra tomber dans la Marne. Des filets de protection devront être mis en place.

La durée des travaux sera d'environ 3 mois en 2021.

Le troisième **pont, « pont de l'écluse »**, devra, lui aussi, être rénové : la bande de roulement appartient à la commune.

Enedis- lignes HTA sur Chamarandes-Choignes : les poteaux électriques en béton ou acier, environ 75 unités, seront démontés avant mi-février 2021. Les travaux seront réalisés par une entreprise de Haute Savoie.

Eglises : le **ramonage des cheminées** des deux églises est prévu le 9 décembre prochain.

Les **plantations aux Hautes Charrières**, le long du terrain de foot, se sont bien déroulées. La préparation du terrain et la plantation des « grands arbres » se sont faites le matin avec les agents et quelques élus. Et l'après-midi, dans un cadre pédagogique, les élèves du CP de Mme CORNEUX ont planté les arbustes.

Les points à l'ordre du jour ayant été épuisés, la séance est levée à 21h45.

Prochaines réunions du Conseil Municipal :
Le jeudi 4 février 2021

Le Maire,
Chevalier de la Légion d'Honneur,

Bernadette RETOURNARD